

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2020

Présents :

LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, LE ROLLAND Annie, PERCHOC Héléna, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

Secrétaire de séance : THOMAS Jean-François

Plan de relance du Conseil Départemental

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a fait parvenir en mairie un cahier des charges et le règlement d'un appel à projets qui sera financé par un fonds d'investissement exceptionnel ouvert par le département à destination des communes, doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros sur la période 2020-2021. Ce fonds d'investissement a vocation à permettre d'agir rapidement, avec souplesse et pragmatisme, pour, à la fois, participer à la reprise de l'activité économique grâce à la commande publique, s'inscrire dans les projets économiques, culturels, sportifs... des communes. Lors de la visite des bâtiments et équipements communaux, le Conseil Municipal a pu constater la nécessité d'agir rapidement pour refaire la toiture et l'isolation sous rampants ainsi que de remplacer les ouvrants de la salle du presbytère. Les taux de subventionnement des travaux proposés par le Conseil Départemental s'élevant à 80% du total HT pour les chantiers dont le montant des travaux est inférieur à 50 000 €, des devis ont été demandés auprès d'artisans locaux pour réaliser ces travaux, présentant un montant prévisionnel comme suit :

DÉPENSES	Montant (HT)		RECETTES	Montant (HT)	%
Toiture	27 230		Plan de relance départemental	39 638,40	80
Menuiseries	12 270		Autofinancement	9 909,60	20
Isolation	10 048				
	49 548			49 548	100

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'opération de réfection extérieure de la salle de l'ancien presbytère ; autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de l'appel à projet pour le Plan de Relance économique 2020 ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Admission de sommes en non-valeur

Monsieur le Maire annonce que lors du vote du budget 2020 en début d'année, le Trésorier de Rostrenen a demandé l'admission en non valeur de sommes qu'il déclare irrécouvrables car il a épuisé ses moyens de recouvrement ou que les sommes sont inférieures aux seuils de recouvrement. Les sommes ont été prévues au budget annuel, mais il est malgré tout nécessaire de délibérer pour pouvoir annuler ces dettes :

LOCATION SALLE 2015 :	66,00 €
CANTINE 2016 :	27,42 €
CANTINE 2017 :	0,10 €
LOYER 2017 :	0,02 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'admission de ces sommes en non-valeur ; autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables en conséquence.

Frelons

Monsieur le Maire annonce que lors du Conseil Municipal du 27 juin 2016, les élus avaient délibéré afin de prendre en charge la destruction des nids de frelons sur le territoire communal. Le 13 avril 2017, le Conseil Communautaire de la CCKB avait décidé de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques. Deux référents sont désormais nommés par commune chargés d'identifier si les frelons repérés par les habitants sont des frelons européens ou asiatiques. Il est donc nécessaire d'annuler cette délibération au motif qu'il y a doublon règlementaire dans la prise en charge financière des destructions, ce qui porte à confusion pour les entreprises intervenant dans la destruction des nids. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'annulation de la prise en charge financière de la destruction des frelons asiatiques par la commune ; à 6 pour, 5 contre, valide la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons européens par la commune.

Demande d'aide sociale

Monsieur le Maire annonce que les membres de la Commission Communale d'Action Sociale ont été invités à émettre un avis sur une demande d'aide financière d'un habitant de la commune. Ils ont émis un avis favorable au versement d'une aide spéciale de 180 € pour la famille d'un enfant en situation de handicap de la commune. Le Conseil Municipal doit valider cette disposition, la commission communale d'action sociale n'ayant pas de budget dédié à ce jour. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement de la somme de 180 € à la famille concernée.

Devis complémentaire verrière de l'église

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, le devis de M. LANNOU, vitrailliste à PONTRIEUX a été accepté afin de réparer les vitraux de l'église. Dans son devis initial, la dépose de l'ancien réseau de barlotières et pose d'un nouveau réseau pour la verrière située dans le chœur nord n'avait pas été chiffré. Le devis complémentaire s'élève à 1 050 € (franchise de TVA). Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce devis complémentaire.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Nicolas-Du-Pélem

Monsieur le Maire annonce que la mairie a été destinataire d'une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique pour 1 élève en élémentaire et 2 élèves de maternelle, soit un total de 3 891,73 €. La mairie n'a accordé aucune dérogation pour la scolarisation de ces enfants hors commune. Renseignements pris auprès de la mairie de St Nicolas, les enfants ne sont pas en classe spécialisée. Les années précédentes, cette demande de participation aux frais de l'école publique n'était pas faite. La commune de LANRIVAIN dispose d'une école pouvant accueillir ces enfants. Cette demande n'a donc pas lieu d'aboutir. Après délibération, le Conseil Municipal à 2 abstentions, 9 pour, décide de ne pas verser la somme demandée par la commune de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM dans le cadre de la participation aux frais de fonctionnement.

Correspondant défense

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Municipal doit nommer un correspondant défense qui a les missions suivantes :

- Développer le lien armée-nation
- Promouvoir l'esprit de défense
- Désigné interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles ou militaires du département et de la région sur les questions de défense
- Sensibilisation des concitoyens aux questions de défense
- Relais pour comprendre le parcours citoyen
- Rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité, la sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire
- Bénéficie de l'appui de la délégation militaire des Côtes d'Armor et de l'office national des anciens combattants.

Madame Zofia PINSON propose sa candidature au poste. Aucun autre candidat ne se présente. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Madame Zofia PINSON, Conseillère Municipale, correspondant défense de la commune de LANRIVAIN.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire annonce qu'il a été destinataire de demandes de subventions communales. Il propose que chaque subvention soit étudiée. Après délibération, le Conseil Municipal, valide l'octroi des subventions suivantes :

Organisme	Complément	Subvention versée en 2019	Proposition 2020
RASED ROSTRENEN	Réseau d'aide aux enfants en difficulté (école)	87,33 €	Somme due en 2020 42 € - unanimité
Association de gestion du Pôle de l'Etang Neuf SAINT CONNAN	Musée de la Résistance École de pêche Atelier de peinture	-	Pas de subvention, unanimité
Association antidotes MELLIONNEC	Égalité entre les personnes.	-	Pas de subvention, unanimité
Irish Show Academy CARHAIX	Suite organisation d'un spectacle à la salle de LANRIVAIN le 04 juillet. Ont fait 4 entrées à 13 €. Déficit de 1170 €. Souhaite la gratuité de la salle (75 €)	-	75 € - gratuité de la salle – 1 abstention, 10 pour

Régularisation d'un acte de cession en la forme administrative

Monsieur le Maire annonce que M. LE VAY est acquéreur d'un chemin à proximité du Magourou. La vente a été validée par décision du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2018. Suite à plusieurs échanges avec l'acquéreur, la vente n'a pas pu être conclue sous le mandat de M. GEFFROY, Maire, qui était autorisé à valider l'acte après signature de M. LE CAM, 1er adjoint. Les personnes nommées n'étant plus élues, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération permettant la régularisation de la cession. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, nomme Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire pour valider l'acte de cession en la forme administrative, nomme Madame Anne LE GALL, Conseillère Municipale déléguée à la voirie pour signer la vente de l'acte.

Avis du Conseil Municipal sur le parc éolien de Gwerginiou (Bourbriac)

La commune étant située à moins de 6 km de la zone d'implantation des éoliennes de Gwerginiou, le Conseil Municipal de LANRIVAIN doit émettre un avis sur le parc éolien. Le parc, porté par la SAS Elicio France dont le siège est à PARIS XIème, devrait compter 4 éoliennes (hauteur des mâts maximale de 85 mètres) et un poste de livraison. Une enquête publique est en cours à la mairie de BOURBRIAC et les différents documents du dossier sont consultables sur le site internet de la Préfecture, comme transmis par courriel à chaque conseiller municipal le 15 septembre. Après délibération, le Conseil Municipal, à 2 contre, 2 abstentions, 7 pour, émet un avis favorable à l'implantation du projet de parc éolien de Gwerginiou en BOURBRIAC.

Questions Diverses

Monsieur le Maire annonce qu'il est toujours en discussion avec l'entreprise chargée d'installer la 4G sur le territoire communal.

Madame Fabienne PAMPANAY, première adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, annonce que les horaires de la garderie scolaire ont été modifiés à la demande d'une famille. Elle ouvre désormais à 7 h 15 le matin au lieu de 7 h 30. Mme PAMPANAY précise en outre que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école

accueille 33 élèves. Quelques élus ont rencontré des représentants de l'association des parents d'élèves afin de se faire présenter leurs projets pour l'année en cours.

Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire, conseillère communautaire, revient sur les premières décisions prises par les élus communautaires et notamment l'élection de la Présidente et des Vice-Présidents ou encore la création des commissions. Elle annonce que ces commissions sont ouvertes à tous les élus municipaux du territoire communautaire et qu'il est possible pour chaque élu de s'inscrire dans une ou plusieurs commissions. Un formulaire a été remis à chacun afin de proposer sa candidature.

Monsieur le Maire annonce que chaque élu municipal est invité à se former sur ses nouvelles missions. Seuls les élus bénéficiant d'une délégation sont dans l'obligation de le faire, mais chaque conseiller municipal est invité à se former. Le calendrier et le programme des différentes formations à destination des élus des Côtes d'Armor a été remis à chacun.

Monsieur le Maire annonce que lors du vote des subventions annuelles, la municipalité avait décidé de verser une subvention de 250 € à La Redadeg (course en faveur de la Langue Bretonne). En raison des mesures sanitaires en vigueur en mai 2020, la course n'a pas pu se tenir. L'association organisant cette course tous les deux ans, demande néanmoins le versement de la subvention cette année afin de ne pas connaître de souci de trésorerie. L'évènement est reporté en mai 2021. Consulté, le Conseil Municipal valide le versement de la subvention cette année.

Monsieur le Maire donne lecture des diverses invitations reçues en mairie. Les Conseillers Municipaux intéressés sont invités à s'y rendre afin de représenter la commune.

Monsieur le Maire annonce qu'il s'est rendu à une réunion à destination des Maires des communes desservies par le Syndicat d'Eau du Kreiz-Breizh – Argoat. Il a remis les informations reçues à Monsieur Bruno RAOULT, délégué communal au Syndicat d'Eau.

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu une demande d'agents intervenant à l'école. En raison de la situation sanitaire, certaines ont émis le souhait de bénéficier d'un vaccin anti-grippal afin de ne pas bloquer inutilement le fonctionnement de l'école pour des symptômes évocateurs du Covid-19 mais liés à un état grippal. Ce vaccin n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie (sauf cas précis dont elles ne bénéficient pas), aussi, elles demandent la prise en charge de la vaccination par la commune. Consulté, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire annonce qu'un devis a été demandé car il n'y a plus d'internet à l'école en raison de la vétusté de l'installation. Les travaux seront réalisés dans les meilleurs délais.

Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire, délégué à l'entretien des bâtiments propose que soit organisée une semaine pendant laquelle les élus pourront venir en fonction de leurs disponibilités, détruire le hangar communal menaçant ruine derrière l'épicerie. La semaine du 21 au 25 septembre 2020 est arrêtée.

Monsieur Alain JOANNOT propose une journée citoyenne pour que soit désherbé le cimetière avant la Toussaint. Consulté, le Conseil Municipal retient qu'un agent technique polyvalent est employé par la commune et qu'il est dans ses fonctions de maintenir ces espaces propres. Le Conseil Municipal demande que les cimetières communaux soient propres, désherbés et accueillants avant le 15 octobre.

Aucun Conseiller municipal présent n'ayant de point à ajouter, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Jean-François THOMAS,
Conseiller Municipal.